



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/228/Add.6
11 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 17 b) de l'ordre du jour

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES :
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

Note du Secrétaire général

Additif

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale les communications suivantes :

Note verbale datée du 8 octobre 1991, émanant du Représentant permanent de la République de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement ougandais a décidé de présenter la candidature de M. Daniel D. N. Nsereko à l'occasion des élections qui se tiendront pendant la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour pourvoir les sièges devenus vacants à la Commission du droit international
